



DEPARTEMENT DE HAUTE-CORSE

Commune de PENTA DI CASINCA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**Conseil Municipal du lundi 27 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 27 avril à 18H00 le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Hôtel de Ville de FOLELLI, sous la présidence de M Yannick CASTELLI, Maire. Le Secrétariat est assuré par Mme Marguerite BUCCI.

Membres du conseil municipal : 27	Présents : 23	Absents : 4	Pouvoirs : 0
--	----------------------	--------------------	---------------------

Présents : ANGELINI Nathalie, BUCCI Marguerite, CASANOVA Gérard, CASTELLI Yannick, CERANI Rachel, CERVETTI Michel, EMANUELLI Jacques-Philippe, FINIDORI Joël, GANDOIN Sylviane, GOFFI Antoine-Joseph, LEPORATI Maryline, LIMONGI André, LIMONGI Livia, MATTEI-BELGODERE Valentine, MITRIDATI Dominique, MORACCHINI Jean-Sylvestre, PACO dos SANTOS Sandrine, RAFFALLI Muriel, ROMAGNOLI André, SAMARTINI Jean-Félix, SOULLARD Patricia, SOULLARD Sylvie, SUZZONI Stéphanie.

Absents : BRUNEAU Claudia, FRANCESCHI Jean-Marc, LAURELLI Sébastien, MATTEI Dominique.

Pouvoirs : 0

Objet : Adoption du règlement budgétaire et financier (RBF)

Pour :	23
Contre :	
Abstention :	

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la nécessité de définir les règles de gestion budgétaire et financière de la commune ;

Considérant que les communes de plus de 3500 habitants doivent se doter d'un règlement budgétaire et financier ;

Considérant que ce règlement a pour objet de préciser les modalités de gestion des autorisations de programme et crédits de paiement, ainsi que les règles internes de préparation, d'exécution et de suivi budgétaire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Adopte le règlement budgétaire et financier annexé à la présente délibération.

Précise que ce règlement s'appliquera à compter de l'exercice budgétaire 2026.

Indique qu'il restera en vigueur pour la durée du mandat, sauf modification ultérieure.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus, et signé au registre les membres présents.

Fait et délibéré le 27 avril 2026

Le Maire
Yannick Castelli

